



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 10 OCTOBRE 2022

Présents : MM FAUGERON – LETELLIER - ANTUNES. - BAILLIEZ

Excusé : M ANDRIEU

Assiste : M. BADIANE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

DEMANDE D'EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER ST BRICE FC

Match n°24615784 du 18/09/2022 SENIOR D1 MARLY LA VILLE ES1 / ST BRICE FC 2

Le club de **MARLY LA VILLE ES1** ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **M GILLES Timothy licence 2543996653** du club de **MARLY LA VILLE ES1** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 13/06/2022.

Considérant que le 18/09/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La commission donne match perdu par pénalité au club de **MARLY LA VILLE ES1** pour l'inscription et la participation du joueur **M GILLES Timothy licence 2543996653** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ST BRICE FC**.

AMENDE : 100€ (MARLY LA VILLE ES1) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : ST BRICE FC : 43,50 €

DEBIT : MARLY LA VILLE ES1 : 53,50 €

MARLY LA VILLE ES 1 : 0 BUT : - 1 POINT

ST BRICE FC : 2 BUTS 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **M GILLES Timothy licence 2543996653** date d'effet le 17/10/2022.

M.FAUGERON Jean Luc n'a pas participé a la décision de la commission.



AAS SARCELLES

Match n°24685108 du 02/10/2022 U18 D1 AAS SARCELLES / FCM GARGES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AAS SARCELLES (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **AAS SARCELLES** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de FCM **GARGES** sur l'inscription et la participation du joueur **MAALOUL AHMED Yassine licence 2548131408** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **MAALOUL AHMED Yassine licence 2548131408** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 13/06/2022

[Réponse impérative avant le 17/10/2022 avant 12h00](#)

ARNOUVILLE FAS

Match n°24660900 du 18/09/2022 SENIORS D4 POULE A ES HERBLAY1 / ARNOUVILLE F.AS2

La Commission met le dossier en délibéré.

AAS SARCELLES

Match n°246855105 du 18/10/2022 U18 D1 FC ECOUEN / AAS SARCELLES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AAS SARCELLES (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **AAS SARCELLES** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de FC **ECOUEN** sur l'inscription et la participation du joueur **MADJOUB Yassine licence 2546353507** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **MADJOUB Yassine licence 2546353507** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 13/06/2022

[Réponse impérative avant le 17/10/2022 avant 12h00](#)

ADAMOIS OL

Match n°24685103 du 18/10/2022 U18 D1 FCM GARGES / ADAMOIS OL 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ADAMOIS OL 1 (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **ADAMOIS OL 1** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de FCM **GARGES** sur l'inscription et la participation du joueur **MAALOUL AHMED Yassine licence 2548131408** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **MAALOUL AHMED Yassine licence 2548131408** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 13/06/2022

[Réponse impérative avant le 17/10/2022 avant 12h00](#)



MENUCOURT AS

Match n°24685505 du 18/09/2022 U18 D3 POULE A AS MENU COURT /ES HERBLAY

La Commission met le dossier en délibéré.

ENT MERY MERIEL BESSANCOURT

Match n°25061832 du 25/09/2022 COUPE DU COMITE U16 ES HERBLAY / ENT MERY MERIEL BESSANCOURT

La Commission met le dossier en délibéré.

RECLAMATION

ES ST PRIX

Match n°24674323 du 02/10/2022 ANCIENS D4 POULE B ES ST PRIX / UF FOSSES

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ES ST PRIX (Réclamation)

Suite à la réclamation du club de **ES ST PRIX** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **UF FOSSES** sur l'inscription et la participation du joueur **KONATE Oumar Yassine licence 2388051278** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **KONATE Oumar Yassine licence 2388051278** qui a participé au match cité ci-dessus, a participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Match de référence : CVO ANCIENS du 25/09/2022 TILLAY ESM 11 /FOSSES UF 11

[Réponse impérative avant le 17/10/2022 avant 12h00](#)

THILLAY ESM

Match n°24679228 du 02/10/2022 SENIORS D4 POULE C THILLAY ESM 2 /ÉCLAIR DE PUISEUX AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € THILLAY ESM (Réclamation)

À la suite de la réclamation du THILLAY ESM la commission demande au secrétariat de convoquer pour [le 07 novembre 2022 à 18h00](#), les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF BADROUDINE Issa Moeva

Pour le club THILLAY ESM

Arbitre assistant MARTINS ESTEVES Filipe : licence 2546911991

Délégué BAAR Abdelaziz : licence 2543724834

Capitaine NDEBI Cédric : licence 2318061760

Pour le club ÉCLAIR DE PUISEUX AS

Arbitre assistant PEZIERE Pascal licence 2545050136

Délégué AUBERT Christophe licence 2320889232

Capitaine BURKHART Corentin licence 2543961375

Le joueur qui a participé avec le numéro 8

Le joueur VELIN Olivier licence 2730132139

MOTIF DE LA CONVOCATION : Suspicion de fraude



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

U 14 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

St Ouen L'Aumone As 2	Adamois OI 1	St Ouen L'Aumone As 2 responsable
-----------------------	--------------	-----------------------------------

St Ouen L'Aumone As 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Montmorency Fc 1	Bezons Uso 2	Les deux clubs responsables
------------------	--------------	-----------------------------

Montmorency Fc 1 : AVERTISSEMENT

Bezons Uso 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Gonesse Rc 2	Montmagny Fc 1	Gonesse Rc 2 responsable
--------------	----------------	--------------------------

Gonesse Rc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Académie Fc Ermont 2	Thillay Esm 1	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------	-----------------------------

Académie Fc Ermont 2 : AVERTISSEMENT

Thillay Esm 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule D

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Eaubonne Csm 1	Cormeillais Acs 3	Combo Futsal 2 responsable
----------------	-------------------	----------------------------

Eaubonne Csm 1 : AVERTISSEMENT

Cormeillais Acs 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Criterium Avenir U12 Série 2 / Phase 1 / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Cosmo Taverny 2	St Ouen L'Aumone As 2	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------------	-----------------------------

Cosmo Taverny 2 : **AVERTISSEMENT**
St Ouen L'Aumone As 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U13 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Attainville Futsal C 1	As Futsal Argenteuil 1	Les deux clubs responsables
------------------------	------------------------	-----------------------------

Attainville Futsal C 1 : **AVERTISSEMENT**
As Futsal Argenteuil 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Crîtérium U13 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Montmagny Fc 1	Cosmo Taverny 2	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------	-----------------------------

Montmagny Fc 1 : **AVERTISSEMENT**
Cosmo Taverny 2 : **AVERTISSEMENT**

Criterium U11 Féminin A 8 / Phase 1 / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

St Brice F.C. 1	Cosmo Taverny 1	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------	-----------------------------

St Brice F.C. 1 : **AVERTISSEMENT**
Cosmo Taverny 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 1) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Vallée Du Sausser Es 1	Presles Us1 1	Les deux clubs responsables
------------------------	---------------	-----------------------------

Vallée Du Sausser Es 1 : **AVERTISSEMENT**
Presles Us1 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Survilliers Avenir 1	Cergy Pontoise Fc 7	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------------	-----------------------------

Survilliers Avenir 1 : **AVERTISSEMENT**
Cergy Pontoise Fc 7 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Thillay Esm 1	Vémars St Witz Fc 1	Vémars St Witz Fc 1 responsable
---------------	---------------------	---------------------------------

Vémars St Witz Fc 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Deuil Enghien Fc 7	E.S. Herblay 6	Les deux clubs responsables
--------------------	----------------	-----------------------------

Deuil Enghien Fc 7 : **AVERTISSEMENT**
E.S. Herblay 6 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Thillay Esm 2	Vémars St Witz Fc 2	Vémars St Witz Fc 2 responsable
---------------	---------------------	---------------------------------

Vémars St Witz Fc 2: **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 08 OCTOBRE 2022

E.S. Herblay 1	Ermont As 3	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

E.S. Herblay 1 : **AVERTISSEMENT**
Ermont As 3 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule F

Journée du 08 OCTOBRE 2022

E.S. Herblay 2	Ermont As 4	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

E.S. Herblay 2 : **AVERTISSEMENT**
Ermont As 4 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule H

Journée du 08 OCTOBRE 2022

E.S. Herblay 4	Ermont As 6	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

E.S. Herblay 4 : **AVERTISSEMENT**
Ermont As 6 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule I

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Académie Football CI 1	Goussainville Fc 5	Les deux clubs responsables
------------------------	--------------------	-----------------------------

Académie Football CI 1 : **AVERTISSEMENT**
Goussainville Fc 5 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Deuil Enghien Fc 6	E.S. Herblay 5	Les deux clubs responsables
--------------------	----------------	-----------------------------

Deuil Enghien Fc 6 : **AVERTISSEMENT**
E.S. Herblay 5 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Domont Fc 2	Bezons Uso 6	Les deux clubs responsables
-------------	--------------	-----------------------------

Domont Fc 2 : **AVERTISSEMENT**
Bezons Uso 6 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Belloy St Martin Asc 1	Survilliers Avenir 1	Survilliers Avenir 1 responsable
------------------------	----------------------	----------------------------------

Survilliers Avenir 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Montsout Baillet Us 1	Thillay Esm 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------	-----------------------------

Montsout Baillet Us 1 : AVERTISSEMENT

Thillay Esm 1 : AVERTISSEMENT

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Montsout Baillet Us 2	Thillay Esm 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------	-----------------------------

Montsout Baillet Us 2 : AVERTISSEMENT

Thillay Esm 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Belloy St Martin Asc 2	Survilliers Avenir 2	Survilliers Avenir 2 responsable
------------------------	----------------------	----------------------------------

Survilliers Avenir 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Eaubonne Csm 1	Cergy Pontoise Fc 5	Les deux clubs responsables
----------------	---------------------	-----------------------------

Eaubonne Csm 1 : AVERTISSEMENT

Cergy Pontoise Fc 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Bezons Uso 2	Ermont A.S. 5	Les deux clubs responsables
--------------	---------------	-----------------------------

Bezons Uso 2 : AVERTISSEMENT

Ermont A.S. 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

St Brice F.C. 5	Argenteuil Rc 4	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------	-----------------------------

St Brice F.C. 5 AVERTISSEMENT
Argenteuil Rc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Villiers Le Bel Fc 1	Entente Ssg 3	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------	-----------------------------

Villiers Le Bel Fc 1 : AVERTISSEMENT
Entente Ssg 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule F

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Villiers Le Bel Fc 2	Entente Ssg 4	Les deux clubs responsables
----------------------	---------------	-----------------------------

Villiers Le Bel Fc 2 : AVERTISSEMENT
Entente Ssg 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion Futsal U15 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Sportifs De Garges 1	As Futsal Argenteuil 1	As Futsal Argenteuil 1 responsable
----------------------	------------------------	------------------------------------

As Futsal Argenteuil 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Sarcelles Aas 3	Deuil Enghien Fc 1	Les deux clubs responsables
-----------------	--------------------	-----------------------------

Sarcelles Aas 3 : AVERTISSEMENT
Deuil Enghien Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Seniors D3 / Phase Unique / Poule A

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Menucourt As 2	Domont Fc 1	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

Menucourt As 2 : AVERTISSEMENT

Domont Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

C.D.M. D2 / Phase Unique / Poule U

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Vaureal Fcm 5	Magny Vexin Fc 5	Les deux clubs responsables
---------------	------------------	-----------------------------

Vaureal Fcm 5 : AVERTISSEMENT

Magny Vexin Fc 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Anciens D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Garges Fcm 12	Académie Football CI 11	Les deux clubs responsables
---------------	-------------------------	-----------------------------

Garges Fcm 12 : AVERTISSEMENT

Académie Football CI 11 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Sarcelles Aas 3	Entente Ssg 3	Les deux clubs responsables
-----------------	---------------	-----------------------------

Sarcelles Aas 3 : AVERTISSEMENT

Entente Ssg 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 09 OCTOBRE 2022

E.S. Herblay 1	St Brice Fc 4	St Brice Fc 4 responsable
----------------	---------------	---------------------------

St Brice Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U 16 D3 / Phase Unique / Poule E

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Eaubonne Csm 1	Gafepb 1	Les deux clubs responsables
-----------------------	-----------------	------------------------------------

Eaubonne Csm 1 : AVERTISSEMENT

Gafepb 1 : AMENDE 100€

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion Futsal U15 / Phase 1 / Poule B

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Garges Djibson 2	Marcouville City Cp 2	Les deux clubs responsables
-------------------------	------------------------------	------------------------------------

Garges Djibson 2 : AVERTISSEMENT

Marcouville City Cp 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.